



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Premier projet de résolution de PPCMOI

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 16 février 2026, a adopté un premier projet de résolution concernant une demande de PPCMOI en vertu du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi **23 mars 2026**, à 19 heures, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny sur ce projet de résolution.
3. Ce projet de résolution vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire commercial pour les fins d'un studio de santé et autoriser dans le bâtiment principal des usages qui deviendront principaux et qui sont présentement autorisés et conformes par usage complémentaires à l'habitation.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
5. Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de résolution ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce douzième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate